



UN REGAL POUR LES YEUX - LE BEAU AU QUOTIDIEN

LANCEMENT

Quatre membres du Conseil Interrégional des Chambres des Métiers, les Chambres des Métiers de Luxembourg, Metz, Sarrebruck et Trèves, participent au projet «Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007» et lancent, au niveau interrégional, un concours de la créativité et du design.

OBJECTIFS

Le développement du marché intérieur européen amène aussi les petites et moyennes entreprises à se montrer plus combatives face à cette évolution. Le contrôle des produits et services et leur adéquation aux conditions d'un marché ainsi transformé sont aujourd'hui, pour la survie et le développement des entreprises autonomes, d'une importance cruciale. C'est en particulier dans les régions frontalières que s'imposent, en soutien de leurs intérêts économiques, les coopérations interrégionales et actions communes des petites et moyennes entreprises.

Le projet «Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007» est l'occasion qui vient à point pour le Conseil Interrégional des Chambres des Métiers Saar-Lor-Lux, celui-ci étant ainsi en mesure de poursuivre et d'étendre les mesures de coopération et d'échange d'expériences au niveau des entreprises de la Grande Région.

Ce concours permet d'éveiller ou de stimuler les forces créatives de l'artisanat. Il est de nature à accroître le potentiel du marché qui s'ouvre aux produits de l'artisanat de haute qualité. Être primé, c'est pour les artisans agissant à titre autonome ou en coopération avec des designers, artistes ou architectes, la possibilité de prendre la mesure du propre pouvoir de création et d'en présenter la réussite au public.

Le concours, dans le cadre du projet «Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007», donne aux participants du concours, ainsi qu'aux visiteurs, la bien réelle possibilité de rencontrer le partenaire qui convient pour, à l'avenir, exercer des activités transfrontalières de coopération. Surtout, l'exposition de l'année de la culture 2007, à Luxembourg, montrera les capacités de bonne exécution des artisans, artisans d'art, designers et architectes de la Grande Région, avec, à titre d'exemples, des objets choisis dus à l'artisanat et artisanat d'art, en une exposition représentative de haut niveau appelée à satisfaire aux exigences des manifestations «Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007».

CONDITIONS D'ADMISSION

Les participants au concours doivent répondre aux critères suivants:

- travailler, dans l'artisanat, en qualité d'apprenti, compagnon, maître ou
- être membre, étudiant ou diplômé d'un établissement d'enseignement supérieur dans les disciplines design, architecture intérieure, architecture, ou
- exercer, à titre d'exploitant ou de collaborateur, leurs activités professionnelles dans un bureau d'architecture, d'architecture intérieure et de design, ou
- être membre d'une association d'artisans d'art.

Dans la mesure où les participants n'exercent pas leurs activités artisanales à titre de travailleur indépendant dans les champs de compétence des Chambres de Luxembourg, Metz, Sarrebruck et Trèves, ils ne peuvent concourir qu'en coopération avec des entreprises artisanales pouvant apporter la preuve que les travaux du concours sont produits dans les Chambres régionales citées ci-dessus.

NATURE DE LA PRESTATION EXIGÉE POUR LA PARTICIPATION AU CONCOURS

- Chaque participant a le droit de présenter, produit par son propre travail d'artisan, jusqu'à trois projets pour des objets ou ensembles correspondant au thème défini.
- Le jury choisit, au cours de la première phase du concours, dans la région considérée, les ébauches ou maquettes qui seront, ensuite, réalisées par les candidats, ou qui le sont déjà, et qui participeront donc au concours. Chaque candidat ne peut participer au concours qu'avec un seul objet. Un même objet peut cependant représenter un « ensemble » (se composant au maximum de trois pièces).
- Les objets du concours doivent se distinguer comme produits apportant une solution adaptée aux besoins actuels, par l'emploi de matériaux/matériaux, traditionnels ou nouveaux, mis en œuvre dans un esprit de création aux formes appropriées. Il faut que leurs dimensions d'origine leur permettent d'être présentés comme pièces d'exposition et qu'ils puissent être transportés sans difficulté particulière.
- Les travaux du concours doivent être des objets en état de présentation de mise en vente (pas de modèles conçus uniquement à des fins d'exposition).
- Les participants doivent être en mesure de produire d'autres pièces de même type, conformes à celles exposées. Il est de règle que la fabrication des pièces du concours et leur transport sur les lieux d'exposition sont de la responsabilité des participants.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Objets d'usage quotidien qui par leur forme et leurs caractéristiques fonctionnelles plaisent au public et exercent sur lui l'intérêt et la surprise
- Qualité esthétique de la création
- Référence artisanale quant aux formes et au design
- Qualité de la finition et choix du matériau adéquat
- Aspects innovants de la conception ou du procédé de fabrication
- Caractère précurseur par rapport aux produits comparables
- Aspects ergonomiques (si l'objet s'y prête)
- La longévité des produits
- Aptitude des produits exposés à la mise en vente sur le marché
- Possibilité de présentation dans le cadre de l'exposition

Le jury se réserve le droit de faire appel à d'autres critères d'évaluation compatibles avec le dossier du concours.

JURY

La composition du jury est prévue comme suit:

- 4 représentants du domaine des établissements d'enseignement supérieur dans les disciplines design, architecture, architecture intérieure, marketing
- 4 représentants des Chambres des Métiers organisatrices du concours

Les organisateurs du concours se réservent le droit de demander à d'autres experts de faire partie du jury.

Le jury peut, dans ses missions régionales et interrégionales, siéger suivant une composition modifiée.

Le jury est libre et souverain dans ses décisions. Celles-ci ne peuvent être remises en cause. Est exclu tout recours aux tribunaux.

PRIX ET MESURES D'ENCOURAGEMENT

1. Mesures d'encouragement :

Les participants sélectionnés bénéficient des mesures d'encouragement suivantes :

- Gratuité de participation, pour tous les candidats sélectionnés, aux expositions régionales présentées respectivement à Luxembourg, Metz, Sarrebruck et Trèves ;
- Gratuité de participation, au profit de 6 à 8 participants par Chambre régionale, à l'exposition principale de Luxembourg en 2007;
- Aide aux mesures de soutien du marketing (site Internet, catalogue d'exposition, communiqués de presse, etc. ...) au profit des entreprises sélectionnées.

2. Prix du concours :

A. Prix régionaux

Chaque région (Luxembourg, Metz, Sarrebruck, Trèves) disposera d'un prix en espèces de 2.000,- euros. La remise des prix régionaux aura lieu dans le cadre des expositions régionales.

B. Prix interrégionaux

Pour les prix et actes de reconnaissance au niveau interrégional, le jury disposera d'un montant en espèces de 15.000,- euros. Est proposée la répartition suivante :

1er prix : 5.000,- euros

2ème prix : 3.000,- euros

3ème prix : 2.000,- euros

Les autres 5.000 euros sont destinés au paiement des actes de reconnaissance.

Le jury, considérant et jugeant la qualité des objets des candidats, se réserve le droit de déroger à la répartition des prix en espèces ci-dessus proposée.

ÉCHÉANCIER

Ouverture du concours: février 2006

Dépôt des candidatures — 1ère phase: jusqu'au 22 mai 2006

Réunion du jury chargé de la sélection: 31. mai 2006

Information des participants et réalisation des objets du concours: juillet à septembre 2006

Expositions régionales: septembre à novembre 2006

Attribution des prix régionaux aux expositions respectives

Exposition Interrégionale de Luxembourg: au milieu 2007

Réunion du jury et attribution des prix à l'Exposition Interrégionale 2007 de Luxembourg

DOCUMENTATION, DROITS DE COMMUNICATION ET DE REPRODUCTION

Pour l'Exposition de Luxembourg est édité un catalogue illustré où sont présentés les travaux du concours sélectionnés. La conception du catalogue vise en particulier la promotion commerciale. En ce qui s'applique aux objets présentés dans les expositions, les candidats/auteurs accordent aux organisateurs du concours le droit sans restriction de les rendre public par la voie des médias appropriés (Internet, catalogue, presse, télévision, etc. ...).

DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le processus de déroulement du concours comporte plusieurs phases:

1ère phase: Présentation des candidatures dans les régions respectives

Les intéressés demandent aux organismes de leur Chambre régionale chargés de l'organisation du concours qu'on mette à leur disposition les documents du concours. Ils ont jusqu'au 31 mai 2006 pour, au moyen du formulaire de candidature, se porter candidats. Ils s'engagent, par la remise de leur candidature, à se soumettre aux conditions du concours. Doivent être joints, en pièces annexes au dossier, les plans, descriptions, photos et toutes autres présentations de format pratique susceptibles d'informer le jury sur le projet, sur les matériaux/matériaux, ainsi que sur les procédés de réalisation des objets présentés.

2ème phase: Sélection des participants admis à concourir à l'exposition régionale

Le jury procède, par examen des dossiers déposés, à un choix préalable des projets méritant d'être présentés au concours et invite, après entretien, les candidats retenus à produire, pour une date déterminée, les pièces correspondantes, à réaliser aux dimensions réelles.

3ème phase: Exposition régionale, attribution et remise du prix régional respectif, et sélection des participants au Prix Interrégional

Les objets des participants sélectionnés sont présentés à l'exposition régionale respective (2006). Les organisateurs du concours ont la charge de la gestion et de l'exécution de ces expositions. Les candidats livrent les pièces d'exposition à leurs propres frais, et organisent toute leur aide lors de la présentation et se chargent aussi de l'enlèvement et du transport en fin d'exposition. Le jury décide du choix des prix régionaux et procède à la sélection des participants à l'Exposition Interrégionale de Luxembourg en 2007. La remise des prix régionaux a lieu dans le cadre de la cérémonie d'ouverture des expositions régionales respectives.

4ème phase: Exposition Interrégionale et attribution des prix interrégionaux Luxembourg 2007, documentation

Les organisateurs du concours sont chargés d'assurer la gestion de l'Exposition Interrégionale de Luxembourg. En l'état actuel du projet, l'exposition se déroulera dans le cadre d'une foire. Les candidats livrent à leurs propres frais les pièces d'exposition à Luxembourg et se chargent aussi de l'enlèvement et du transport en fin d'exposition. La conception de l'exposition et la présentation, à l'exposition même, des pièces du concours sont de la responsabilité des organisateurs du concours, ceux-ci devant alors assurer seuls les frais. Les candidats s'engagent à faire montre d'esprit de coopération.

Le jury interrégional procède au choix des prix du concours et élabore une proposition de répartition des prix en espèces. La remise des titres et des prix en espèces a lieu au cours d'un gala.

Sont en outre prévues, intéressant l'exposition : la présentation Internet ainsi que l'édition du catalogue.

DOCUMENTATION ET RENSEIGNEMENTS

Les correspondants pour le dossier du concours et pour le conseil sont les Chambres des Métiers respectivement compétentes au niveau de la région:

pour les participants de la Sarre:

Handwerkskammer des Saarlandes
Beratungsstelle für Denkmalpflege und Gestaltung
Hohenzollernstraße 47 – 49
D-66117 Saarbrücken
Tel.: 06 81/58 09-1 38 Fax: 06 81/58 09-2 05
Email: r.garber@hwk-saarland.de
http://www.hwk-saarland.de

pour les participants du Grand-Duché de Luxembourg:

Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg
2, Circuit de la Foire Internationale
L-1347 Luxembourg
Tel.: 42 67 67-1 Fax: 42 67 87
Email: vincent.la.schiazza@cdm.lu
http://www.cdm.lu

pour les participants de la Moselle (Metz):

Chambre de Métiers de la Moselle
1, rue Camille Weiss
F-57612 Forbach Cedex
Tel. : 00 33/3 87 87 05 74
Fax: 00 33/3 87 85 97 18
Email: cm57-fo@wanadoo.fr
http://www.cm-moselle.fr

pour les participants de la région de Trèves

Handwerkskammer Trier
Loebstraße 18
D-54292 Trier
Tel.: 06 51/2 07-0 Fax: 06 51/2 07-115
Email: mkaesler@hwk-trier.de
http://www.hk-trier.de